



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'716
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 271.008
Abo-Nr.: 1069212
Seite: 13
Fläche: 33'152 mm²

Le troisième pilier est surtout attrayant dans les «enfers fiscaux»

> Epargne Selon une étude de la Banque Migros, la prévoyance individuelle permet d'économiser le plus en Suisse romande et en région bâloise

> Genève est en tête, devant le canton de Neuchâtel

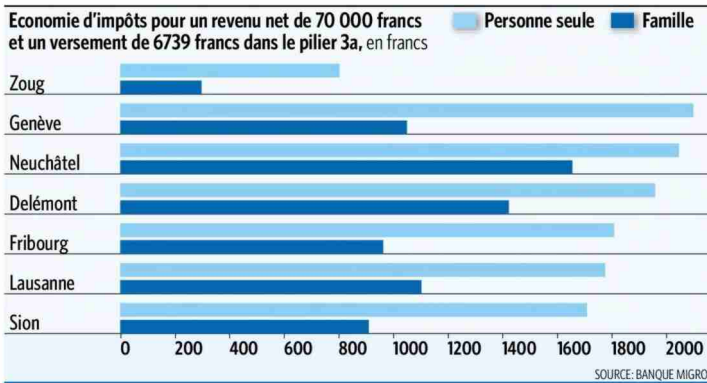
Yves Hulmann ZÜRICH

A quatre mois de la fin de l'année, l'opportunité de verser ou non de l'argent dans le troisième pilier redevient d'actualité. Cette forme de prévoyance individuelle permet de bénéficier des déductions fiscales qui y sont liées. Les versements sont déductibles du revenu imposable à hauteur de 6739 francs par an pour les salariés affiliés à une caisse de pension.

Une étude de la Banque Migros relativise toutefois l'ampleur des avantages fiscaux qui résultent de la prévoyance individuelle liée, ou «pilier 3a». Pour évaluer si cette épargne est véritablement avantageuse pour les cotisants en Suisse, la filiale bancaire du distributeur a passé au crible l'impact fiscal de ces versements dans l'ensemble des chefs-lieux cantonaux.

Principale conclusion de l'étude qui sera publiée ce vendredi: verser de l'argent dans le troisième pilier est surtout attrayant dans les «enfers fiscaux», notamment en Suisse romande et dans la région bâloise. Par contre, elle l'est beaucoup moins dans d'autres cantons à la

Importance des rabais fiscaux



fiscalité plus légère. Deuxième constat: les personnes seules profitent davantage du pilier 3a que les familles.

L'investissement dans le troisième pilier bénéficie d'intérêts supérieurs aux comptes d'épargne

Par chef-lieu, l'épargne dans le troisième pilier offre le plus grand potentiel d'économie à Genève (2146 francs par an), à Neuchâtel (2104 francs), à Saint-Gall (1986 francs), à Delémont (1962 francs) et à Liestal (1949 francs) pour les célibataires. Les familles qui habitent à Neuchâtel (1665 francs), Bâle (1610 francs), Delémont (1419 francs), Berne (1225 francs) et Soleure (1223 francs) profitent le plus des rabais fiscaux du troisième pilier 3a.

En comparaison, à Zoug, l'avantage fiscal se limite à 306 francs

par an pour une famille et à 784 francs pour une personne seule. Quels que soient les lieux choisis, l'économie d'impôts réelle obtenue grâce au troisième pilier est nettement inférieure à la déduction maximale de 6739 francs autorisée pour les salariés.

L'étude prend pour hypothèse un revenu net de 70 000 francs, aussi bien pour les personnes seules que pour une famille, ainsi qu'un versement maximal de 6739 francs par an. L'impôt fédéral, cantonal, communal et ecclésiastique est pris en compte.

Compte tenu du potentiel d'économie restreint obtenu grâce à la prévoyance individuelle dans certains cantons, le pilier 3a est-il encore assez attrayant? Oui, estiment les auteurs de l'étude. D'une part, car l'investissement dans le troisième pilier bénéficie d'intérêts préférentiels nettement supérieurs aux comptes d'épargne. Selon un classement de Comparis, les taux d'intérêt offerts pour les comptes du pilier 3a



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'716
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 271.008
Abo-Nr.: 1069212
Seite: 13
Fläche: 33'152 mm²

s'étendent actuellement de 0,75% à 1,85% pour les comptes les plus rémunérateurs.

D'autre part, car certains comptes du troisième pilier permettent aussi d'investir dans les actions et les obligations. «Certains fonds de prévoyance permettent d'atteindre des rendements similaires à ceux réalisés par les caisses de pension, soit entre 3 et 6% en moyenne au cours des cinq dernières années», précise Albert Steck, responsable de la communication à la Banque Migros. «Attention, il s'agit d'une estimation réalisée a posteriori», précise-t-il.

«Si ces dernières années, aussi bien les actions que les obligations, soutenues par la baisse des taux d'intérêt, ont réalisé de très bonnes performances, ce n'est pas une garantie pour l'avenir», prévient-il. Autre atout de la prévoyance individuelle: les revenus des intérêts ne sont pas imposés.

Pour les collectivités, le troisième pilier a par contre un coût. Il est estimé à environ 2,5 milliards de francs par an par l'étude la Banque Migros.